

L'ACTION

N°415
Décembre 2016

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

É
D
I
T
O

La CGT tient à remercier tous les salariés qui lui ont apporté leur soutien en votant pour les listes que nous avons présentées. Le seul regret, et non des moindres, c'est que le vote électronique tel qu'il a été voulu par la direction n'a pas favorisé la participation. La Direction, malgré ses déclarations de principe, est très satisfaite du résultat. Cela lui a permis d'affaiblir ceux qui ont choisi de lutter pour leurs revendications au détriment du camp de l'accompagnement pur et simple. A la CGT, nous continuerons à vous proposer de vous mobiliser pour obtenir gain de cause. Nous sommes aujourd'hui face à des offensives sans précédent depuis plus de 50 ans, nos défis sont grands mais notre détermination, plus encore.

Depuis quelques années, la Direction ne parle plus de salaire mais de rémunération. Elle communique avec une belle plaquette envoyée au domicile du salarié, pour lui faire comprendre combien il coûte à l'Entreprise. L'emballage est beau, le contenu, nettement moins. Lorsqu'on retire les primes, nous nous apercevons que notre salaire est à peine supérieur au SMIC pour les agents et bon nombre d'employés. Comme la tendance n'est plus de revaloriser celui-ci, nos augmentations se réduisent à peau de chagrin. Conscient du manque de pouvoir d'achat des salariés Michelin a mis en place un système de primes diverses et variées afin de répondre à cette demande mais le caractère aléatoire au montant irrégulier de celles-ci, sont une véritable épée de Damoclès sur la tête des salariés, un moyen de pression.

Aujourd'hui les critères de l'intéressement se durcissent. Certains sont tels que la majorité des salariés n'ont aucun levier sur ceux-ci. La Direction veut supprimer la participation dérogatoire, seule prime proportionnelle aux résultats de l'Entreprise sans critères. On s'aperçoit que le peu que l'on avait, nous est retiré de façon pernicieuse. Pourtant des bénéfices sont réalisés. Chaque année les actionnaires touchent le fruit de notre travail, et chaque année leurs dividendes sont en augmentation et ce, de façon conséquente. Encore une fois, pour 2016, nous n'aurons que des miettes.

Nous voulons toutes et tous vivre correctement, ne plus être sur la corde raide chaque mois, condamnés à la précarité accrue avec les reculs sociaux, nous voulons de véritables augmentations de salaire. Mais cela ne sera possible que si nous nous mobilisons sérieusement. Exiger de vraies négociations salariales n'est pas indécent, bien au contraire, mais seul le rapport de force nous permettra d'obtenir satisfaction. L'Entreprise n'est pas une association caritative et, nous salariés, nous ne sommes pas la priorité. L'amélioration des relations sociales ne sont que des mots dans la bouche de la Direction, des augmentations de salaires pour tous, c'est la seule façon d'acter les intentions de l'Entreprise.

Rappelons-nous, les promesses tenues n'engagent que ceux qui y croient.

Franck PATILLON

SOMMAIRE

Page 1 – Edito
Page 2 – Résultats élections professionnelles
Page 3 – Extrait de la conférence de presse du 25/11/16
Page 4 – Dénoncer sa signature
Bulletin de syndicalisation

Résultats des élections professionnelles

Voici la représentativité des OS sur Clermont-Ferrand avec une abstention record.

CE TOUS COLLEGES CONFONDUS

	<u>2012</u>			<u>2016</u>		
	Voix	%	Elus	Voix	%	Elus
Inscrits	12617			11344		
Votants	8181	64,81%		5033	44,36%	
Exprimés	7953			4921		
CFDT	2656	33,40%	6	1257	25,49%	4
CFTC	186	2,34%		38	0,77%	
CGT	1724	21,68%	3	737	14,95%	2
CGC	2297	28,88%	5	2466	50,01%	8
FO	281	3,53%		58	1,18%	
SUD	809	10,17%	1	347	7,04%	1
UNSA				28	0,57%	

Pour la CGT malgré cette abstention, elle reste 1^{ère} organisation chez les agents avec 42.81 % des suffrages. Dans le 2^{ème} collège, la CGT obtient 16.68 %. Pour ce qui est du 3^{ème} collège la CGT obtient 1 % avec la présence de 5 candidats. Tous les élus CGT vous remercient de votre confiance et continueront de défendre vos droits.

L'ABSTENTION : GRAND GAGNANT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES.

La CGT n'était pas favorable au vote électronique, et pour cause. Toutes les entreprises qui ont adopté le vote électronique pour leurs élections professionnelles, ont vu la participation chuter de manière significative. Cela s'est malheureusement confirmé chez Michelin où la direction et certaines organisations syndicales avaient pourtant annoncé une participation massive. L'abstention a été encore plus vraie chez les ouvriers où historiquement, c'est la première fois que le quorum n'est pas atteint au premier tour. De nombreux salariés nous ont confié qu'ils étaient plus favorables au vote physique, car il représente un moment fort de démocratie dans la vie de l'entreprise. Certains salariés nous ont dit avoir des craintes sur la confidentialité dans ce type de vote, et d'autres n'ont pas voté car ils étaient contre le vote électronique. Il n'en est pas moins que l'abstention, qui représente en grande partie l'électorat de la CGT, n'a pas desservi l'entreprise ou les autres organisations syndicales, mais belle est bien votre syndicat de terrain, de lutte, la CGT !

DE NOMBREUSES IRRÉGULARITÉS

Les chiffres parlent d'eux-mêmes plus de 20 % de votants en moins par rapport aux dernières élections, dans le collège A, c'est 30 % de votants en moins. Des réserves ont été émises par le syndicat CGT sur le déroulement du vote :

- ⇒ assistance téléphonique défaillante à plusieurs endroits et à différents moments du vote,
- ⇒ matériel informatique handicapant pour certains salariés utilisant peu l'outil informatique,
- ⇒ alors que cela était interdit, des mails incitant à voter pour les syndicats CFE CGC ont été envoyés par les messageries professionnelles,
- ⇒ des salles de vote qui n'étaient pas accessibles par les salariés de nuit car la porte était fermée, à d'autres endroits, il fallait demander la clé de la porte pour aller voter... etc.

Le syndicat CGT continuera à demander le vote « physique » pour que les salariés puissent s'exprimer.

EXTRAIT DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU 25 NOVEMBRE 2016

DU SYNDICAT CGT

Michelin développe dans les médias et auprès de ses actionnaires une forte communication visant à donner l'image d'une entreprise innovante, respectueuse de son environnement et où les salariés seraient bien, ceci afin d'attirer les investisseurs et les clients.

Elle promet un retour sur investissement se rapprochant des industries du luxe (15 % avant 2020). Ce qui conduit à des abandons de production au profit de celles les plus rémunératrices.

La direction reste beaucoup plus discrète sur l'évolution des productions et des effectifs en France, ainsi que sur les plus de 70 millions d'aides publiques perçues chaque année.

Elle ne dit pas mot sur les moyens mis en œuvre pour arriver à ces objectifs, notamment les nouvelles façons de manager qu'elle est en train de mettre en place dans les usines et services. Ni sur les conséquences désastreuses qu'elles impliquent.

La simplification, la responsabilisation sont des mots connus du personnel, mais bien peu savent ce qui se cache derrière. En fait tous les moyens sont bons pour réduire les « coûts ». Mise en place de rémunération variable pour toutes les catégories de personnels liés aux résultats de l'entreprise et non aux qualifications, à l'expérience, aux efforts réels des salariés.

Mise en œuvre de la FCI (France Compétitivité Industrielle), avec des accords sur les temps de travail, 5x8, 4x8 avec périodes hautes et basses, journée de 12h les weekends, travail à la demande dimanche, jours fériés ...détériore encore plus la qualité de vie des salariés déjà soumis à de fortes contraintes, altérant de façon irréversible l'état de santé et la vie familiale et associative.

● Côté salaire les choses se dégradent au fil des années, avec la mise en place de part variable.

● L'objectif de la direction est là aussi de maintenir un niveau de salaire suffisamment bas pour bénéficier des exonérations de cotisations sociales (une partie de notre salaire) dont bénéficie Michelin.

● Le management pour atteindre ces objectifs devient de plus en plus source de souffrance pour l'ensemble des salariés, les managers comme les managés. Le suicide du responsable qualité à la compétition sur son lieu de travail ne peut que nous interroger sur sa charge de travail et sur le bien-fondé des méthodes de management. (Enquêtes de police et CHSCT en cours).

Des risques psychosociaux sont avérés dans de nombreux services.

Arrêts maladies, burn out, dépressions.....deviennent de plus en plus fréquents, même si la direction tente par tous les moyens de les minimiser.

Le responsable de la qualité compétition se suicide dans l'entreprise le 27 octobre à l'âge de 61 ans.

Un salarié intérimaire en vient aux mains avec un de ses collègues sur cataroux.

Courrier de l'épouse d'un salarié de Ladoux à M. Sénard, à l'inspection du travail et à la Cgt informant du traitement subi par son mari depuis la nouvelle organisation de son travail.

Deux épouses de salariés ont saisi les membres CGT du CHSCT pour exprimer leurs inquiétudes pour leurs époux.

L'une d'entre elles nous a contactés pour demander de l'aide, son époux a été hospitalisé pour un burn-out professionnel avec tendance suicidaire. Une demande de maladie professionnelle est en cours.

La deuxième pour nous demander aussi de l'aide, son époux étant au bord du burn-out également, elle craint l'irréparable à tout instant. Une aide avec prise en compte par le médecin est en cours.

Dans les deux cas, les méthodes de management, l'organisation et la charge de travail en seraient la cause.

Nous apprenons régulièrement que des salariés signent des documents pour renoncer à un droit (mettre des jeunes dans le CET, renoncer à une prime, à des jours, accepter des modifications de calendriers etc). Par ignorance, suite à des pressions, la hiérarchie obtient des signatures qui dégagent l'entreprise de ses responsabilités et les font poser sur les salariés.

Une règle simple, il ne faut pas signer sans être conscient des tenants et aboutissants.

Surtout prendre le temps et ne pas le faire sur le moment.

Prendre conseil auprès d'un élu CGT est une bonne démarche.

Néanmoins si vous avez signé, il est toujours temps de dénoncer votre signature.

Voici un modèle qui peut vous y aider.



Nom prénom	Manufacture Michelin
Adresse	Place des carmes déchaux
Service	A l'attention de M.....service/atelier
	63000 Clermont fd
	Lieu et date,
Lettre recommandée avec accusé de réception (Ou remise en main propre avec un témoin de préférence un élu CGT)	
Objet : contestation de (précisez l'intitulé du courrier ex : lettre de renonciation à congés, de mise en congés sans salaire, etc.....)	
<i>Madame, Monsieur,</i>	
Vous m'avez fait signer en date du une lettre d'engagement pour (précisez le motif : ex : prendre une journée sans solde, renoncer à des congés, a une prime etc...).	
Or, ceci étant tout fait anormal, je viens par la présente dénoncer ce document, que j'ai signé sans avoir été informé de mes droits et du fait que je n'ai pas à prendre de tel engagement.	
Dans ces conditions, je vous somme de me rétablir dans mon droit en (précisez ex : en me payant la journée que vous m'avez imposée de prendre sans salaire, en me payant ma prime de....etc...)	
Je vous prie d'agréer, <i>Madame, Monsieur,</i> l'expression de mes salutations distinguées.	
	<i>Signature</i>

« Eu égard à son caractère par nature aléatoire, le montant global de l'intéressement ne découle pas d'une décision des parties signataires mais uniquement des règles de calcul définies dans le présent accord. Il est variable suivant les exercices et peut être nul. Les parties signataires s'engagent à accepter le résultat tel qu'il ressort des calculs. En conséquence, les parties signataires ne considèrent pas l'intéressement versé à chaque intéressé comme un avantage acquis. »

Extrait du projet d'accord d'intéressement visant à remplacer la participation dérogatoire.

A bon entendre ...

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au :
04.73.36.07.71

et par mail : **cgt.michelin@wanadoo.fr**

Contacts délégués syndicaux :

Jean Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean Paul Cognet : 06.80.44.60.22

Bulletin d'Adhésion



Nom - Prénom

Adresse

Code Postal - Ville

Atelier - Usine

@: ☎ :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.